

LA VIE ECONOMIQUE

- [Ayraut, Cosse, Pellerin, Le Drian : les surprises du nouveau gouvernement](#)
- [Ce qu'il faut retenir de l'intervention de Hollande](#)
- [Cour des comptes : le contrat de génération de Hollande est un flop retentissant](#)
- [La création d'emplois repart timidement](#)
- [Recrutement : 2016, un très grand millésime pour les cadres](#)
- [Les disparités salariales entre hommes et femmes persistent en France](#)
- [Construire 500 000 logements par an permettrait de créer plus de 160 000 emplois annuels \(étude\)](#)
- [L'incroyable concentration des jobs dans les métropoles](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Grande conférence de la santé : salle comble, auditoire attentif, premières annonces](#)

FISCALITE

- [La moitié des redressements fiscaux reste impayée](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Sanofi : 7,4 milliards d'euros de profits malgré une activité diabète dans le rouge](#)
- [Les dirigeants d'Uber une nouvelle fois devant la justice](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- ["Les ETI françaises s'en prennent plein la gueule face aux grands groupes" \(PDG Trescal\)](#)

TEXTES LEGISLATIFS/RAPPORTS DIVERS

- [La Cour des comptes alerte sur le déficit et les gaspillages](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● **Ayrault, Cosse, Pellerin, Le Drian : les surprises du nouveau gouvernement**

Le 11/02/16, l'Élysée a annoncé la composition du nouveau gouvernement Valls. En plus du premier ministre, **Manuel Valls**, ce nouveau gouvernement est composé de 38 ministres et secrétaires d'Etat (contre 32 dans le précédent). On notera le retour des écologistes. Concernant la parité, elle est respectée, avec 19 hommes et 19 femmes. La composition : **Jean-Marc Ayrault** (Affaires étrangères ; il remplace Laurent Fabius nommé à la tête du Conseil constitutionnel), **Ségolène Royal** (ministre de l'environnement, énergie et mer, chargée des relations internationales sur le climat), **Najat Vallaud-Belkacem** (ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche), **Michel Sapin** (ministre des Finances et des comptes publics), **Marisol Touraine** (ministre des Affaires sociales), **Jean-Yves Le Drian** (ministre de la Défense ; c'est la seule entorse à la règle de non cumul des mandats, puisque M. Le Drian est également président du conseil régional de Bretagne. La justification apportée par l'exécutif à cette entorse est « *la guerre* » contre le terrorisme), **Jean-Jacques Urvoas** (ministre de la Justice, en remplacement de Christiane Taubira), **Myriam El Khomri** (ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social), **Jean-Michel Baylet** (ministre de l'Aménagement du territoire et de la ruralité, Parti radical de gauche), **Bernard Cazeneuve** (ministre de l'intérieur), **Stéphane Le Foll** (ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du gouvernement), **Emmanuelle Cosse** (ministre du Logement, secrétaire nationale d'Europe Ecologie-Les Verts, EELV, en remplacement de Sylvia Pinel), **Emmanuel Macron** (ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique), **Audrey Azoulay** (ministre de la Culture et de la Communication), **Laurence Rossignol** (ministre de la Famille, de l'Enfance et du Droit des femmes), **Annick Girardin** (ministre de la Fonction publique), **Patrick Kanner** (ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports), **Georges Pau-Langevin** (ministre de l'Outre-mer), **Jean-Marie Le Guen** (secrétaire d'Etat aux Relations avec le parlement, auprès du premier ministre), **Ericka Bareigts** (secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité réelle), **Jean-Vincent Placé** (secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat, EELV), **Juliette Méadel** (secrétaire d'Etat chargée de l'Aide aux victimes), **Harlem Désir** (secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, auprès du ministre des Affaires étrangères), **Matthias Fekl** (secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, à la Promotion du tourisme et aux Français de l'étranger, auprès du ministre des Affaires étrangères), **André Vallini** (secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie, auprès du ministre des Affaires étrangères), **Alain Vidalies** (secrétaire d'Etat aux Transports, à la mer et à la pêche, auprès du ministre de l'Environnement), **Barbara Pompili** (secrétaire d'Etat chargée des Relations internationales sur le climat, chargée de la biodiversité, ex-EELV), **Thierry Mandon** (secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la recherche, auprès du ministre de l'Éducation), **Christian Eckert** (secrétaire d'Etat au Budget, auprès du ministre des Finances), **Ségolène Neuville** (secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, auprès de la ministre des Affaires sociales), **Pascale Boistard** (secrétaire d'Etat aux Personnes âgées et de l'Autonomie, auprès de la ministre des Affaires sociales), **Jean-Marc Todeschini** (secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et à la Mémoire, auprès du ministre de la Défense), **Clotilde Valter** (secrétaire d'Etat à la Formation professionnelle et à l'apprentissage, auprès de la ministre du Travail), **Estelle Grelier** (secrétaire d'Etat chargée des Collectivités territoriales), **Martine Pinville** (secrétaire d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie sociale et solidaire, auprès du ministre de l'Economie), **Axelle Lemaire** (secrétaire d'Etat au Numérique, auprès du ministre de l'Economie), **Hélène Geoffroy** (secrétaire d'Etat à la Ville, auprès du ministre de la Ville), **Thierry Braillard** (secrétaire d'Etat chargé des Sports).

[http://www.challenges.fr/politique/20160211.CHA4964/ayrault-cosse-pellerin-le-drian-les-surprises-du-nouveau-gouvernement.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160211](http://www.challenges.fr/politique/20160211.CHA4964/ayrault-cosse-pellerin-le-drian-les-surprises-du-nouveau-gouvernement.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160211)

(Source : www.challenges.fr du 11/02/2016)

[Retour au sommaire](#)

● **Ce qu'il faut retenir de l'intervention de Hollande**

Le 11/02/16, le président de la république **François Hollande**, s'est exprimé dans les journaux télévisés de 20 heures de TF1 et de France 2. **Son but ?** « *S'expliquer, répondre*

aux questions et dialoguer avec les Français à travers les journalistes après une séquence politique très intense ». Ceci juste après le remaniement ministériel du même jour et au lendemain du vote à l'Assemblée nationale de la révision constitutionnelle. **Les sujets abordés :**

01)- Le remaniement du gouvernement. M. Hollande a fixé « trois grandes priorités » au nouveau gouvernement de Manuel Valls : **A)-** la sécurité ; **B)-** l'emploi ; **C)-** l'environnement. Pour le président, le gouvernement doit « agir [et] réformer » d'ici 2017 : « Je lui ai assigné trois priorités : la première c'est protéger les Français. [...] Je voulais aussi que la seconde priorité soit l'emploi [et,] enfin, je veux que cette [troisième] priorité soit en rapport à ce grand accord que nous avons signé, la COP21, l'écologie, l'environnement, la transition ». M. Hollande a aussi affirmé qu'il n'avait pas envisagé de remplacer M. Valls au poste de premier ministre : « Non, parce que ce gouvernement, il est cohérent, il a une ligne, celle que j'ai fixée, non pas depuis Manuel Valls, qui anime cette équipe avec talent et autorité, mais depuis 2012. [...] Cette ligne, c'est de prendre des décisions pour faire avancer le pays. Ce n'est pas toujours populaire, quand il faut redresser les finances publiques, quand il faut améliorer la compétitivité, c'est-à-dire, en fait, ce qui permet à la France de tenir son rang, quand il faut faire des choix industriels ».

02)- L'économie. Le président a exprimé son désir de mettre en place une « flexisécurité à la française [instaurant] une souplesse [pour permettre aux entreprises d'embaucher et] une sécurité pour les salariés qui peuvent connaître des mutations ». Au sujet de la hausse continue du chômage et de la dette, M. Hollande a déclaré ne pas vouloir agir « par calcul politique ». **M. Hollande :** « [Concernant le chômage,] il est là et il augmente. Et même si le rythme de la progression est moins élevé, c'est insupportable. [...] La durée du travail, le contrat de travail, le SMIC, tout cela fait partie de nos fondamentaux mais c'est vrai que c'est trop lourd. [Je souhaite] souplesse et sécurité : souplesse pour les entreprises pour embaucher, et sécurité pour les salariés qui peuvent connaître des mutations. [Cela se traduira] par une loi qui va donner aux entreprises les moyens de pouvoir s'adapter. Les accords d'entreprise auront plus de place et on va introduire les référendums d'entreprise [à l'initiative des syndicats]. [...] Ce sera une 'flexisécurité' à la française cette fois-ci. Nous pouvons instaurer un modèle au-delà de 2017 ». Le président a aussi rappelé sa volonté d'envoyer en formation 500 000 chômeurs supplémentaires, tout en se défendant de vouloir faire ainsi baisser les statistiques du chômage d'ici le scrutin de 2017. **M. Hollande :** « [Une formation] ne dure pas pendant 14 mois [mais pendant] un mois, deux mois, trois mois. [...] Là aussi je n'ai pas de calcul, mais il faut en terminer avec situation française où la durée du chômage est la plus longue et la durée des formations proposées est la plus courte. [...] Entre ceux qui veulent ne rien faire, et ceux qui veulent tout défaire, nous allons bien faire ».

03)- Les agriculteurs. **M. Hollande :** « Le Premier ministre va annoncer avant le 17 février une nouvelle baisse des cotisations sociales, tout de suite, pour l'ensemble des agriculteurs. [...] Elles vont baisser, on a déjà fait baisser [ces cotisations]. [...] Il y a non seulement une crise du porc, mais aussi une crise du lait, et puis il y a les épidémies, et puis il y a la sécheresse, [ainsi que] l'embargo russe ». Pour le président, les choses vont également bouger au niveau européen : « Il faut qu'il y ait un plan européen de stockage [et] il faut qu'on puisse agir sur l'embargo [sanitaire] russe ».

04)- Les taxis/VTC. **M. Hollande :** « La concurrence doit être régulée. On ne peut pas faire que des gens qui ne paient pas d'impôts ni de cotisations sociales puissent s'introduire sur les marchés. [...] Les taxis avaient des droits, ils avaient acheté des plaques. D'un seul coup ils voient arriver des concurrents qui eux se sont modernisés avec le numérique pour ne rien payer. Il faut trouver une solution, c'est ce qui est en train de se faire. [...] Le pays, il avance, mais pas aussi vite que je le voudrais parce qu'il faut ces négociations, mais il avance et il va continuer ».

[Retour au sommaire](#)

05)- La révision constitutionnelle. M. Hollande ne veut pas d'un débat qui « dure trop longtemps » : « [Le projet de révision] va maintenant aller au Sénat. Des débats vont avoir lieu, c'est légitime, des corrections vont sans doute se faire. Mais je ne souhaite [pas] que la

navette [entre les deux chambres, ndlr] dure trop longtemps. Les Français veulent que ça se termine et moi aussi, parce qu'il y a d'autres textes, d'autres réformes ».

06)- Notre-Dame-des-Landes : M. Hollande a annoncé l'organisation d'un référendum local sur la construction d'un aéroport à Notre-Dame des Landes, d'ici octobre.

07)- Les élections présidentielles de 2017. M. Hollande a déclaré ne pas vouloir « rentrer dans ce débat des primaires » réclamées par une partie de la gauche. Il a précisé que sa décision sur sa candidature en 2017 serait prise « le moment venu » : « Il y a ce que font les partis, et c'est leur rôle, et il y a ce que j'ai à faire. Ce que j'ai à faire, c'est diriger le pays et prendre ma décision le moment venu. Ce moment n'est pas venu ». Concernant une primaire à gauche, le président a expliqué : « Nous sommes à 14 mois de l'élection présidentielle et je vais déjà me mettre en campagne, alors que je n'ai pas encore fait tout ce que j'ai à faire ? Je vous l'assure, je prendrai ma décision, le jour venu. Ce jour n'est pas venu. Et tant qu'il n'est pas arrivé, j'ai à agir et à réformer et je le ferai jusqu'au bout. [...] Vous avez vu la période dans laquelle nous sommes, le terrorisme, la guerre, ce qui se passe en Syrie, les choix que j'ai à faire pour le pays et je serais là en train de faire des calculs ? Je ne fais pas de calculs ». Enfin, lui a été posé la question de savoir si l'inversion de la courbe du chômage serait la condition déterminante quant à sa candidature, « comme il l'avait dit en avril 2014 ». **M. Hollande :** « Oui, il faut avoir des résultats. [...] Je serai pleinement président jusqu'au bout ».

Le président de la république a évoqué d'autres sujets : **08)- Emmanuel Macron :** « Emmanuel Macron n'est pas un personnage classique dans la vie politique [...] Mais je demande la solidarité, cela fait partie de l'équipe gouvernementale. Je préfère des talents aux personnes qui commentent après. Il n'y a pas de poisson pilote. Les Français veulent comprendre. Il faut réformer pour avancer. Macron nous apporte ce talent-là » ; **09)- La nomination de M. Ayrault au Quai d'Orsay :** « J'ai pris Jean-Marc Ayrault parce qu'il a l'expérience. Il connaît les dossiers. Nous n'avions pas le temps pour former un nouveau ministre » ; **10)- La Syrie,** demandant au président russe d'arrêter les « actions russes » de soutien à Bachar al-Assad. **M. Hollande :** « Il y a des risques très sérieux. Je demande que l'action russe soit arrêtée. Il y a des milliers de personnes en déplacement. Il nous faut arriver à la négociation. Elles se feront avec le régime et puis il y aura des élections pour en terminer avec ce régime et avec l'Etat islamique ».

[http://www.challenges.fr/politique/20160211.CHA4974/remaniement-decheance-de-nationalite-les-principales-annonces-de-hollande-aux-jt.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160212](http://www.challenges.fr/politique/20160211.CHA4974/remaniement-decheance-de-nationalite-les-principales-annonces-de-hollande-aux-jt.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160212)

(Source : www.challenges.fr du 12/02/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Cour des comptes : le contrat de génération de Hollande est un flop retentissant

Dans son rapport annuel, la Cour des comptes juge que le contrat de génération mis en place par le président de la république, François Hollande, est un échec. **La Cour des comptes :** « Le contrat de génération bénéficie prioritairement à des jeunes relativement qualifiés et déjà présents dans les entreprises ». Avant d'expliquer que les deux tiers des jeunes embauchés en CDI dans le cadre du contrat de génération avaient déjà un travail. Et de conclure que « son effet sur l'emploi apparaît comme pratiquement négligeable ». Ce qui revient à donner raison à **Martine Aubry** qui avait déclaré, lors des primaires du Parti socialiste en 2011 : « Le contrat de génération [...], c'est un effet d'aubaine pour les entreprises ». **Pour rappel :** le contrat de génération a été créé pour « encourager le recrutement de jeunes de moins de 26 ans parallèlement à l'embauche ou le maintien de seniors dans l'entreprise ». **Les chiffres :** 40 300 contrats ont été signés fin juillet (l'objectif à cette date était de 220 000, et de 500 000 à la fin du quinquennat de M. Hollande). **Les raisons de ce peu de succès :** un dispositif qualifié par la Cour de « peu lisible [et] complexe à mettre en œuvre ». Cet échec, toujours d'après la Cour des comptes, c'est aussi l'échec du paritarisme. Après avoir demandé le droit de négocier la mise en place du contrat de génération au niveau national, les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à « accoucher d'un dispositif attractif pour les entreprises ». Alors qu'il y avait, à la clef, une aide financière de l'État de 4 000 euros pendant trois ans. **La Cour :** « Un an après l'adoption de la loi du 1er mars 2013, alors que le délai de sept mois imparti à la négociation

collective était largement écoulé, près de 50 % des effectifs des entreprises ou groupes de plus de 300 salariés et plus de 60 % des effectifs des entreprises de 50 à 300 salariés n'étaient pas couverts par un texte relatif au contrat de génération ». Ce qui signifie que les entreprises n'ont pas été séduites. **Pourquoi ?** Parce que le dispositif a été perçu par elle comme une contrainte plus que comme une opportunité. Un exemple : pour les sociétés de plus de 50 salariés, sa mise en place dépendait d'« une négociation préalable et obligatoire sous peine de pénalité ». La Cour note qu'à cela s'ajoutait de nombreuses autres obligations de négocier (sur l'emploi durable des jeunes et des seniors, la transmission des compétences, l'égalité professionnelle, etc.). Même la menace d'une sanction financière de 1 % de la masse salariale brandie par l'Etat en cas de non-recours dans les entreprises de plus de 300 salariés (qui n'ont pas eu droit à l'aide de 4 000 euros) n'a pas fonctionné. Tout simplement parce qu'elle n'a quasiment jamais été appliquée par l'administration. Et ce, malgré un « constat de carence manifeste ». Une autre raison de ce « flop » : la mauvaise conjoncture économique. Des carnets de commandes en berne n'ont jamais stimulé l'embauche. La Cour pointe enfin du doigt un détournement de l'esprit du dispositif par les entreprises : « Les accords ont souvent renoncé au principe d'un binôme effectif entre un jeune et un senior, ce qui constituait pourtant le fondement même du contrat de génération, pour privilégier un appariement purement statistique entre des jeunes et des seniors sans liens professionnels et affectés sur des implantations éloignées les unes des autres. [...] Certains accords frôlent même le paradoxe, comme ceux qui favorisent les départs précoces des seniors ». En conclusion, la Cour recommande, « sauf à appliquer d'urgence une simplification drastique du contrat de génération – plusieurs tentatives se sont jusqu'ici révélées inefficaces – son extinction au profit de dispositifs plus efficaces ».

[http://www.lepoint.fr/economie/cour-des-comptes-le-contrat-de-generation-de-hollande-est-un-flop-retentissant-10-02-2016-2016708_28.php?M_BT=77616227272&m_i=PnRPsk5D2PYe0u7uhrLp615ADcTq26G00ekMAt_bKQ0psUcs61MMKoHaok5LcXOcZYAUjwksWXu098yXW5uTe#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20160210](http://www.lepoint.fr/economie/cour-des-comptes-le-contrat-de-generation-de-hollande-est-un-flop-retentissant-10-02-2016-2016708_28.php?M_BT=77616227272&m_i=PnRPsk5D2PYe0u7uhrLp615ADcTq26G00ekMAt_bKQ0psUcs61MMKoHaok5LcXOcZYAUjwksWXu098yXW5uTe#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20160210)

(Source : www.lepoint.fr du 10/02/2016)

[Retour au sommaire](#)

● La création d'emplois repart timidement

Le 12/02/16, l'Insee a publié des estimations qui montrent qu'après trois ans de destructions d'emplois, l'économie française recommençait, de manière timide, à créer des emplois marchands (+ 0,3 %, soit 47 100 postes supplémentaires). Le quatrième trimestre 2015 a été particulièrement positif avec 26 400 créations nettes d'emplois. C'est d'autant plus remarquable que ce trimestre a été entaché par les attentats de novembre, ce qui a entraîné des baisses d'activité importantes dans des secteurs comme le tourisme, l'hôtellerie et la restauration. C'est donc depuis 2011 que l'économie française ne créait pas d'emplois marchands. **Les chiffres de destruction d'emplois par années. 2012** : 106 800 emplois avaient été détruits ; **en 2013** : 65 800 emplois ; **2014** : 62 100 emplois. Au total, **fin 2015**, le secteur marchand non agricole emploie 15,874 millions de salariés. **Par secteurs. Les secteurs qui continuent de chuter** : l'industrie (- 8 900 au quatrième trimestre 2015, - 41 400 emplois en 2015, soit - 1,3 %), la construction (- 7 800 au quatrième trimestre 2015, - 39 600 en 2015, soit - 2,9 %). En 15 ans, les usines ont perdu près d'un quart de leurs effectifs (près d'un million d'emplois), le bâtiment, lui, a détruit, depuis 2008, près de 200 000 emplois. **Les secteurs qui recréent des emplois.** Le tertiaire, en forte progression (+ 43 100 emplois au quatrième trimestre 2015, + 128 100 en 2015) ; l'intérim (+ 44 200 emplois en 2015). Mais ces créations d'emplois ne sont pas suffisantes actuellement pour inverser la courbe du chômage. Pour cela, les experts économiques jugent que l'économie hexagonale devrait créer 150 000 emplois par an rien que pour absorber la hausse de la population active. Mais, en comptant l'emploi non marchand, agricole et non salarié, la France n'aurait créé, en 2015, qu'environ 130 000 emplois. Pour obtenir les 150 000 emplois nécessaires, une condition sine qua non : une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,5 %. Si c'est l'hypothèse sur laquelle le gouvernement français a fondé son budget 2016,

la Commission européenne, elle, estime que la croissance française devrait plutôt être de l'ordre de 1,3 %.

<http://www.la-croix.com/Economie/Social/La-creation-d-emplois-repart-timidement-2016-02-12-1200739685?&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed>

(Source : www.la-croix.com du 12/02/2016, Nathalie Birchem)

● **Recrutement : 2016, un très grand millésime pour les cadres**

L'Apec (association pour l'emploi des cadres) a publié le 10/02/16, une étude dans laquelle se confirme le rebond observé en 2015. En effet, pour 2016, il est prévu entre 182 000 et 200 000 recrutements de cadres. On passerait alors d'un taux d'embauche de + 7 % en 2015 à + 10 % en 2016. **Jean-Marie Marx**, directeur général de l'Apec : « *On se rapproche des niveaux d'avant la crise de 2008. Le bilan de l'année 2015 sur le marché de l'emploi des cadres est déjà positif avec des recrutements qui sont passés de 169 000 à 181 000 entre 2014 et 2015. Mais 2016 s'annonce encore mieux. La confiance des entreprises s'améliore et quasiment tous les secteurs d'activité devraient voir leurs embauches de cadres augmenter* ». L'Apec pense également que les créations nettes d'emplois des cadres pourraient doubler en 2016, après avoir dépassé en 2015 la barre des 20 000 en 2015 (46 000 pour l'ensemble de l'économie d'après l'Insee). **Par secteurs : 01)-** L'informatique, comme en 2015, sera toujours en 2016 le premier recruteur de cadres, avec 42 300 embauches ; **02)-** Le commercial, avec 37 500 recrutements ; **03)-** Le secteur Recherche et Développement, avec 32 400 recrutements. D'après l'Apec, c'est le secteur qui devrait connaître la plus forte progression entre 2015 et 2016 (+ 13 %) ; **04)-** L'Administration, Ressources humaines, communication et juridique, avec 19 800). **05)-** L'industrie devrait suivre le mouvement, malgré un net recul en 2015 (- 7 %), avec une hausse des recrutements en 2016 qui devrait atteindre 13 800 embauches. **M. Marx** : « *Les services restent la locomotive du marché de l'emploi des cadres et pourraient enregistrer une progression allant jusqu'à + 11 % par rapport à 2015* ». **Les profils** : avec six intentions d'embauches sur dix, les cadres ayant acquis de 1 à 10 ans d'expérience devraient rester les plus courtisés. Mais les jeunes diplômés devraient eux aussi surfer sur cette dynamique, les prévisions d'embauche oscillant de 39 500 à 43 400 (+ 14 %). Par contre, même si les perspectives paraissent à première vue moins sombres qu'en 2015, les cadres les plus expérimentés ne devraient pas profiter de cette dynamique. **Par régions** : quatre régions se distinguent particulièrement, en concentrant trois recrutements sur quatre. **01)-** L'Ile-de-France avec 98 000 embauches prévues pour 2016 ; **02)-** Auvergne-Rhône-Alpes avec 21 000 embauches) ; **03)-** Nord-Pas-de-Calais-Picardie avec 14 000 embauches ; **04)-** Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse avec 10 000 embauches. C'est cette dernière qui devrait connaître la plus forte progression entre 2015 et 2016 (+ 12 %). D'autre part, il existe de fortes disparités au sein de certaines régions ; par exemple en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, où les recrutements de cadres devraient augmenter en Alsace et baisser en Champagne-Ardenne. **La mobilité des cadres** : elle progresse, constate l'Apec. Si elle a concerné 28 % des cadres en 2015, elle pourrait dépasser la barre des 30 % en 2016. En sachant que l'Apec table sur une croissance du PIB de 1,5 %, l'association estime que cette dynamique devrait se poursuivre en 2017 avec 207 000 recrutements de cadres, ainsi qu'en 2018 avec 220 900 embauches prévues (pour une croissance de 1,7 %).

[Retour au sommaire](#)

→ **Méthodologie** : Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon permanent de 11 000 entreprises du secteur privé représentant 1,13 million de salariés dont 208 600 cadres entre le 15 octobre et le 8 décembre 2015. Cet échantillon est représentatif de la répartition par région, par taille et par secteur d'activité des salariés du secteur privé.

[http://www.challenges.fr/emploi/20160209.CHA4880/recrutement-2016-un-tres-grand-millesime-pour-les-cadres.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160210](http://www.challenges.fr/emploi/20160209.CHA4880/recrutement-2016-un-tres-grand-millesime-pour-les-cadres.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160210)

(Source : www.challenges.fr du 09/02/2016, Antoine Izambard)

● Les disparités salariales entre hommes et femmes persistent en France

Le 11/02/16, une étude réalisée par **Glassdoor**, une plateforme dédiée à l'emploi, révèle des éléments intéressants sur les disparités salariales entre hommes et femmes et la façon dont elles sont perçues. Ainsi, il ressort que 65 % des salariés français pensent qu'ils sont rémunérés de manière égale. Mais ce ressenti est très différent selon les sexes. **Andrew Chamberlain**, économiste à Glassdoor : « *Il y a une grande différence entre ce qu'hommes et femmes pensent à ce sujet : 74 % d'hommes salariés en France pensent qu'il n'existe pas de disparités salariales entre hommes et femmes, contre seulement 55 % de femmes. [...]* Cette divergence de point de vue est beaucoup plus significative qu'au Royaume-Uni ou en Allemagne ». C'est que la France ne se situe qu'au quinzième rang mondial de l'égalité homme-femme selon l'indice mondial de l'écart entre les genres de Davos. Comme l'indique la dernière enquête de **l'Insee** sur les salaires en France en 2013, l'écart salarial entre les sexes, privé et public confondus, est de 19 %, au détriment des femmes. En moyenne, les femmes gagnent 1 932 euros net par mois, les hommes 2 389 euros, soit une différence de 455 euros. D'après **le Forum économique mondial**, il faudra attendre 2095 pour atteindre l'égalité salariale. L'étude a demandé quelles solutions pouvaient être apportées. Plus de la moitié des personnes interrogées jugent que c'est à l'Etat de s'en charger. 17 % des sondés estiment, eux, que c'est aux femmes de prendre l'initiative et de demander une augmentation de salaire ; cependant, pour cette dernière proposition, une étude récente montre que les femmes auraient été plus nombreuses que les hommes à avoir demandé une augmentation, mais nettement moins nombreuses à en avoir obtenu une. Quant à se mettre en grève ou à manifester pour mettre fin aux inégalités, seules 15 % des personnes interrogées sont prêtes à l'envisager.

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2016/02/11/09005-20160211ARTFIG00012-les-disparites-salariales-entre-hommes-et-femmes-persistent-en-france.php>

<http://www.lefigaro.fr/societes/2016/02/05/20005-20160205ARTFIG00215-les-femmes-sont-plus-nombreuses-a-demander-une-augmentation-mais-moins-a-en-obtenir.php>

(Sources : www.lefigaro.fr du 11/02/2016 et du 05/02/2016, Pauline Chateau)

[Retour au sommaire](#)

● Construire 500 000 logements par an permettrait de créer plus de 160 000 emplois annuels (étude)

Le 11/02/16, une étude du cabinet de conseil **Price Waterhouse Cooper** (PwC) a annoncé que la construction de 500 000 logements par an permettrait de créer plus de 160 000 emplois annuels et générerait plus de 10 milliards d'euros de valeur ajoutée à l'économie française. Cet objectif, c'est celui que s'était fixé le gouvernement en 2013. **PwC** : « *Malgré des signes encourageants de reprise sur 2016, le secteur du logement neuf reste déprimé et accuse un déficit d'environ 150 000 logements par rapport à la cible gouvernementale de 500 000 fixée en 2013* ». En 2015, 352 000 logements neufs ont été mis en chantier en France ; c'est-à-dire quasiment autant qu'en 2014. **L'Express** : « *Après avoir annoncé viser la construction d'un demi-million de logements par an, dont 150 000 logements sociaux, pour répondre aux besoins démographiques estimés, le gouvernement a progressivement cessé de faire référence à cet objectif volontariste, au grand dam d'organisations de défense des mal-logés telles que la Fondation Abbé Pierre notamment* ». **Benjamin Ribault**, associé chez PwC, chargé de l'étude, à l'AFP : « *[La filière de l'ingénierie et de la construction, située] assez en amont dans l'économie française, irrigue beaucoup de secteurs. [Elle] génère un nombre d'emplois élevé, tant directs (dans le BTP) qu'indirects (fournisseurs de matériaux de construction) ou induits (dans le commerce, les services à la personne...)* ». D'après l'étude, **cinq grands projets**, mis en route rapidement, permettraient de créer environ 84 000 emplois annuels sur les 16 prochaines années. **01)**- Le "grand carénage" d'EDF (un programme d'amélioration de la sûreté du parc nucléaire) ; **02)**- Le Grand Paris ; **03)**- Le projet Cigéo d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure ; **04)**- Le projet de Canal de Seine Nord ; **05)**- L'éventuelle organisation des Jeux olympiques. **PwC** : « *[Les J.O. d'été à Paris, en 2024,] engendreraient un investissement dans les infrastructures de 3 milliards sur 7 ans, soit plus de 5 000 emplois par an sur la période* ». L'étude relève toutefois que ces projets « *restent sujets aux lenteurs de prise de décision et aux problématiques de*

financement public/privé ». **PwC** : « [Les secteurs du bâtiment et de l'ingénierie ont] particulièrement souffert avec un recul de 1 % par an sur 2013-2015, non compensé par le secteur des travaux publics qui a connu une activité relativement stable sur la période ». **Pour rappel**, le secteur comptait près de 500 000 entreprises en 2013 (14 % des entreprises en France), dont neuf sur dix emploient moins de neuf salariés. Enfin, il est à l'origine de 9,9 % du PIB du pays, avec un marché estimé à 277 milliards d'euros en 2015.

http://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/construire-500-000-logements-par-an-permettrait-de-creeer-plus-de-160-000-emplois-annuels-etude_1762657.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 11/02/2016, AFP)

● L'incroyable concentration des jobs dans les métropoles

D'après le think tank **Terra Nova**, en partenariat avec le « job board » **Jobijoba**, « les ville-centre des grandes aires urbaines de France accueillent un quart des 25 millions d'habitants de ces zones, mais concentrent entre 50 % et 60 % des offres d'emploi en ligne observées en 2015. [Elles exercent] un pouvoir d'attraction extrêmement puissant sur le marché du travail des grandes aires urbaines françaises alors même que ce sont les couronnes périurbaines qui ont attiré le plus de population ces deux dernières décennies ». Ainsi, les grandes métropoles françaises concentrent-elles les emplois les plus stables. **Terra Nova** : « Deux offres d'emploi sur cinq (42 %) proposent des contrats à durée indéterminée (CDI) dans la banlieue et la couronne des aires urbaines (Paris non compris). Dans les ville-centre, cette proportion passe à un sur deux ». Pour l'intérim : il est plus développé en périphérie (35 %) que dans les centres ville (28 %). Cela se traduit aussi par **des disparités salariales** : le salaire médian est inférieur de 2 400 euros dans les banlieues et les couronnes (à 21 600 euros par an), alors qu'il est de 24 000 euros en centre-ville (soit un écart de 11 %). Les deux exemples les plus flagrants : Paris (24 000 euros contre 28 500, soit 19 %) et Lyon (22 000 euros contre 26 000). C'est une tendance mondiale. **Terra Nova** : « Elle est globalement la même aux Etats-Unis où les emplois de qualité se concentrent aussi dans les centres métropolitains, même si les emplois sont plus abondants en périphérie aux Etats-Unis ». **Pourquoi une telle disparité ? Terra Nova et Jobijoba** : « Les secteurs les plus représentés dans les ville-centre reflètent la plus forte présence des activités tertiaires avancées, des activités liées à l'économie de la connaissance et de l'information, et des activités liées aux fonctions siège et support des entreprises ». En conclusion, l'étude avance **des solutions** pour remédier à cet état de fait. **01)**- Permettre aux gens de disposer d'un « réseau de transport efficace, permettant des navettes domicile-travail rapides et peu coûteuses ». En effet, pour les plus modestes, habitant souvent loin des centres ville, accéder à l'emploi est complexe et coûteux ; **02)**- Favoriser le développement du télétravail dans les secteurs où c'est possible ; **03)**- En créant une meilleure articulation entre les zones résidentielles éloignées et les centres productifs, entre la vie familiale et la vie professionnelle, par exemple en proposant une vraie politique d'aide à la garde d'enfants.

[http://www.challenges.fr/economie/20160209.CHA4895/l-incroyable-concentration-des-jobs-dans-les-metropoles.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160210](http://www.challenges.fr/economie/20160209.CHA4895/l-incroyable-concentration-des-jobs-dans-les-metropoles.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160210)

(Source : www.challenges.fr du 09/02/2016, Florian Fayolle)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Grande conférence de la santé : salle comble, auditoire attentif, premières annonces

Le 11/02/16, a eu lieu la **grande conférence de la santé** à Paris, dans la grande salle du Conseil économique social et environnemental (CESE). Se sont exprimés **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, et **Thierry Mandon**, secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche. Pour **Mme Touraine**, un rappel (« L'excellence du système français ») et des défis à relever : démographie médicale, contrôle des dépenses de santé, mutations technologiques. La ministre a annoncé **une série de mesures**, sans toutefois entrer plus avant dans le détail : **01)**- Un numerus clausus fixé en fonction de la densité en région ; **02)**- Un nombre plus important de stages en ambulatoire ; **03)**- La clarification du temps de travail des internes ; **04)**- La création de 40 nouveaux postes de chefs de clinique en médecine générale (intégrés dans la loi Sécu 2016) ; **05)**- La création de 40 autres dans

loi Sécu 2017 ; **06)**- Un ensemble de mesures concernant la protection maternité des femmes médecins libérales. **M. Mandon**, pour sa part, a plaidé pour qu'il existe davantage de passerelles entre les formations (médicales et paramédicales) ; il a souhaité également qu'une formation conjointe avec les études paramédicales s'opère en 1er cycle. Pourquoi ? Pour faire baisser le taux d'échec et redoublement en PACES. Avant de préciser que la réforme du 3eme cycle aurait lieu dès la rentrée 2017. **M. Mandon** : « *L'objectif de toutes ces mesures, c'est de maintenir la haute qualité pédagogique et médicale qui caractérise notre pays au niveau international* ». **Mme Touraine** a conclu la journée en regrettant l'absence de certains syndicats (ceux des praticiens libéraux) et en affirmant : « *Beaucoup de monde a envie de parler avec vous aujourd'hui. [C'était] une belle journée de dialogue* ». http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/02/11/grande-conference-de-la-sante-salle-comble-auditoire-attentif-premieres-annonces_795101
(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 11/02/2016, Marie Foutl)

FISCALITE

● La moitié des redressements fiscaux reste impayée

Dans son rapport annuel, **la Cour des comptes** fait le point sur la lutte contre la fraude fiscale. Si elle note « *une impulsion politique nouvelle* », elle remarque cependant que Bercy éprouve toujours des difficultés à faire rentrer dans les caisses de l'Etat l'argent de la fraude. Ainsi estime-t-elle que les contrôles fiscaux rapporteraient de 15 milliards à 20 milliards d'euros par an en droits rappelés et en pénalités. Or, elle constate que moins de la moitié de ces sommes sont réellement recouvrées deux ans après. **La Cour des comptes** : « *[Les efforts sur la détection des fraudes] ne sont pas traduits à ce jour par une hausse des recettes tirées des contrôles* ». Autre sujet d'étonnement pour la Cour : que Bercy ne soit pas capable de dire à combien se monte le taux de recouvrement au bout de quatre ou cinq ans, une fois les éventuelles contestations en justice purgées. **La Cour** : « *La connaissance des résultats du contrôle fiscal demeure très imparfaite et ces résultats sont décevants* ». La Cour remarque aussi que les résultats (contrôle et recouvrement) du Service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) sont surtout gonflés par l'apport des repentis, via « *la cellule de dégrisement* ». D'ailleurs, en 2014, le STDR a rapporté à lui seul 20 % de la totalité des sommes encaissées lors des redressements fiscaux (1,9 milliard d'euros). La Cour remarque alors que, même s'il reste encore des milliers de dossiers en cours de traitement, dossiers qui devraient rapporter près de 2,5 milliards d'euros en 2016 comme en 2015, ces recettes « *ne sont pas pérennes. [Une fois leur extension avérée,] le rendement des contrôles fiscaux pourrait alors retrouver son niveau antérieur, voir un niveau inférieur* ». **Pourquoi une telle difficulté à recouvrer l'argent de la fraude ?** Plusieurs raisons, pour la Cour : **01)**- Les entreprises les plus frauduleuses sont souvent celles qui ont une durée de vie « *éphémère* » ; elles se retrouvent « *en situation de liquidation judiciaire* » avant même que le fisc ne les rattrape ; **02)**- L'organisation par certains particuliers de « *leur insolvabilité lors d'un contrôle* » ; **03)**- Les contestations en justice ou la minoration par Bercy, ce qui a évidemment comme conséquence de diminuer les rentrées effectives. Le rapport précise que ce sont là des difficultés véritables, mais que ces dernières sont néanmoins aggravées par « *un manque de suivi* » et par des procédures inadaptées. Aussi la Cour des comptes appelle-t-elle le ministère à agir pour que le recouvrant cesse d'être le « *maillon faible de la chaîne des contrôles* ».

<http://www.la-croix.com/Economie/France/La-moitie-redressements-fiscaux-reste-impayee-2016-02-10-1200738933?&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed>

(Source : www.la-croix.com du 10/02/2016, Mathieu Castagnet)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Sanofi : 7,4 milliards d'euros de profits malgré une activité diabète dans le rouge

Le 09/02/16, **Sanofi** a publié ses résultats. Ses derniers indiquent un chiffre d'affaires annuel en hausse de 9,7 %, à 37 milliards d'euros. Quant à son bénéfice net, il progresse de 7,7 %. Malgré une chute de ses revenus dans l'activité diabète, due à la concurrence de Novo Nordisk, Sanofi a bénéficié d'effet de change favorable : à taux de change constant, ses

bénéfices chutent de 0,9 % tandis que ses revenus grimpent de 2,2 %. Ces résultats confirment que le groupe reste dans le top 10 des géants pharmaceutiques en 2015.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/sanofi-7-4-milliards-d-euros-de-profits-malgre-une-activite-diabete-dans-le-rouge-549723.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160209](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/sanofi-7-4-milliards-d-euros-de-profits-malgre-une-activite-diabete-dans-le-rouge-549723.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160209)

(Source : www.latribune.fr du 09/02/2016, Jean-Yves Paillé)

● **Les dirigeants d'Uber une nouvelle fois devant la justice**

Les dirigeants d'Uber, Thibaud Simphal et Pierre-Dimitri Gore-Coty, se retrouvent une nouvelle fois devant la justice. Les charges : Complicité d'exercice illégal de la profession de taxi, pratique commerciale trompeuse et conservation illégale de données informatiques. Ce qu'ils risquent ? Une peine d'emprisonnement de cinq ans pour non-respect de la loi Informatique et libertés et une amende de 300 000 euros d'amendes. Uber, en tant que société, risque, elle, 1,5 million d'euros d'amende.

http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2016/02/11/les-dirigeants-d-uber-une-nouvelle-fois-devant-la-justice_4863081_1656994.html

(Source : www.lemonde.fr du 11/02/2016, Juliette Garnier)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● "Les ETI françaises s'en prennent plein la gueule face aux grands groupes" (PDG Trescal)

Olivier Delrieu, PDG de Trescal, une ETI de plus de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires, s'est exprimé dans **La Tribune**. **Extraits** : « *Dans la filière aéronautique, il existe deux familles. Celle qui pense filière, c'est-à-dire qui essaie de réfléchir, de solidifier, d'enrichir la "supply chain". Si un maillon faible pose des problèmes à toute la filière, il existe une volonté commune de résoudre les problèmes. [...] Mais il y en a d'autres qui sont toujours restés dans un mode opératoire antédiluvien et qui raisonne ainsi : "ce qui compte c'est d'extraire à mon fournisseur 5 à 10 % d'économies par an. [...] L'aéronautique, qui est restée une industrie de prototypes, se tourne de plus en plus vers les pratiques d'achats de l'automobile, une industrie de série. [...] En France, on encense régulièrement les ETI. Mais elles s'en prennent quand même plein la gueule face à des services achats des grands groupes. Il y a une vraie déficience dans la formation des acheteurs dans les grandes entreprises industrielles. Notamment dans leur capacité à évaluer la situation globale de l'entreprise et à étudier les coûts complets. Les directions achats ne rentrent plus dans la notion de coût total. Elles se contentent de regarder juste le coût d'achat d'un produit. Pourtant, notre industrie a la capacité de faire de l'asset management (gestion d'actifs, ndlr). Ce thème a eu son heure de gloire dans certaines industries mais il a complètement disparu au profit de la recherche d'une économie de court terme. Ce qui est assez délétère* ».

→ L'intégralité de l'entretien avec Olivier Delrieu, par Michel Cabirol :

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/les-eti-francaises-s-en-prennent-plein-la-gueule-face-aux-grands-groupes-pdg-trescal-547998.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160209](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/les-eti-francaises-s-en-prennent-plein-la-gueule-face-aux-grands-groupes-pdg-trescal-547998.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160209)

(Source : www.latribune.fr du 09/02/2016, Michel Cabirol)

[Retour au sommaire](#)

TEXTES LEGISLATIFS/RAPPORTS DIVERS

● **La Cour des comptes alerte sur le déficit et les gaspillages**

→ **Présentation de la Cour des comptes** : « *La Cour des comptes a rendu public, le 11 février 2015, son rapport public annuel. Ce rapport se compose de deux tomes. Le premier expose une sélection d'observations et de recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC). Le second traite de l'organisation, des missions de la Cour et des suites données aux recommandations formulées antérieurement* ».

<http://www.la-croix.com/Economie/France/La-Cour-des-comptes-alerte-sur-le-deficit-et-les-gaspillages-2016-02-10-1200739025?&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed>

→ **Le rapport annuel 2015 de la Cour des comptes dans son intégralité** :

<https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2015>

(Sources : www.la-croix.com du 10/02/2016, Mathieu Castagnet, www.ccomptes.fr du 11/02/2016)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr